

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Vendredi 22 avril 2022 – 14h00

COMPTE-RENDU

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 17, nombre d'absents : 3, nombre de pouvoirs : 0

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-deux avril à quatorze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le douze avril deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Valérie CHESNEL, Amale EL KHALEDI et Marc QUÉROLLE.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés. Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance. Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

- 1) Attribution du marché pour la chaufferie bois de Bretoncelles (vote),
- 2) Attribution marché MO Athis Val de Rouvre Photovoltaïque (vote),
- 3) Prix Gaz station GNV (vote),
- 4) Reliquat à attribuer (vote),
- 5) Interpellation d'entreprises sur l'évolution des prix des matières premières (vote),
- 6) Retour FACÉ – audit,
- 7) Point réunion du conseil d'administration SEM Éner61,
- 8) Affaires et questions diverses,
 - Présentation du poste de Dyhia,
 - Réunion de secteur de mai/juin,
 - Retour sur le service « 61 mobility ».

1) Attribution du marché MOE « Chaufferie-bois de Bretoncelles » (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'après un premier marché infructueux au mois de janvier, un second a été lancé pour la création d'une chaufferie-bois biomasse et de son réseau de chaleur sur la commune de Bretoncelles :

Offre de base					
N° de dépôt	Prestataire	Montant de l'offre de base T.T.C.	Note prix	Note valeur technique	NOTE TOTALE
1	BET DELAGE ET COULIOU	47 640,00 €	25,19	37,50	62,69
2	BET BOULARD 14	24 000,00 €	50,00	32,50	82,50

Offre avec OPC					
N° de dépôt	Prestataire	Montant de l'offre avec option OPC T.T.C.	Note prix	Note valeur technique	NOTE TOTALE
1	BET DELAGE ET COULIOU	49 440,00 €	27,67	37,50	65,17
2	BET BOULARD 14	27 360,00 €	50,00	32,50	82,50

Suivant le résultat de l'analyse technico-financière ci-dessus, il est proposé de retenir l'entreprise BET Boulard 14 pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'une chaufferie bois-énergie et son réseau de chaleur sur la commune de Bretoncelles. La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination en option ne semble a priori pas obligatoire pour cette taille de projet.

Après exposé, les membres du bureau syndical acceptent de retenir l'offre de base de l'entreprise BET Boulard 14 pour la création de la chaufferie-bois biomasse et son réseau de chaleur à Bretoncelles.

2) Attribution du marché MOE « Photovoltaïque – Athis Val de Rouvre » (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 12 février 2020, le comité syndical a autorisé le bureau à passer un marché permettant de démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur toiture, en autoconsommation et d'identifier les bâtiments susceptibles d'être équipés de tels panneaux.

Le 10 juin 2020 l'accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la conception de projets d'installations solaires photovoltaïques couplées ou non à de la réfection de toiture avait été attribué à quatre prestataires : Alterea, Tecsol, Bader et Cyhtilia.

Une consultation a été lancée le 11 mars 2022 à ces quatre prestataires pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase de la commune d'Athis Val de Rouvre.

		COÛT DE LA MISSION EN HT			
		ALTEREA	BADER	CYHTILIA	TECSOL
Tranche Ferme	Étude charpente	2 827.65 €	2 094.55 €	-	4 791.29 €
Tranche conditionnelle 1	Études techniques et financières	1 340.51 €	586.48 €	-	2 277.83 €
Tranche conditionnelle 2	APD au Marché de travaux	4 398.56 €	8 420.11 €	-	5341.11 €
Tranche conditionnelle 3	Suivi des travaux	6 084.68 €	4 105.33 €	-	2 984.74 €
Total HT		14 651.41 €	15 206.46 €	-	15 394.97 €
Total mission TTC		17 581.69 €	18 247.75 €	-	18 473.97 €

Selon l'étude présentée ci-dessus, c'est l'entreprise Alterea qui propose l'offre la moins-disante.

Après exposé, les membres du bureau syndical décident de retenir l'entreprise Alterea qui propose l'offre la plus économiquement avantageuse.

3) Prix gaz station GNV (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'il est prévu par convention que le tarif d'avitaillement à la station GNV soit réévalué chaque année. Malgré un bilan déficitaire en 2021, le prix voté par délibération du bureau en date du 6 décembre 2021 est resté fixé à 1,10 € HT/ kg. Après l'augmentation générale des différentes sources d'énergie, il est proposé de revaloriser ce tarif à partir du 1^{er} juillet 2022 selon la formule suivante :

$$P = P_0 \times (0,15 + 0,5 \times [\text{CNR}_T / \text{CNR}_{T0}] + 0,35 \times [\text{A10BE}_T / \text{A10BE}_{T0}])$$

P0 : prix du GNV défini dans l'avenant de juillet 2022, soit 1,35€HT/kg,

CNR : indice CNR Carburant GNV,

A10BE : indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés – A10 BE,

T0 : trimestre 1 de l'année 2022,

T : trimestre concerné par la contribution.

Monsieur le Président propose une augmentation de 23%, soit un prix de 1,35€HT/kg avec une évolution trimestrielle permettant de lisser les fluctuations.

Les membres du bureau syndical acceptent de fixer le prix du gaz à la station GNV à 1,35€HT/kg à compter du 1^{er} juillet 2022, révisable tous les trimestres. Cette décision sera notifiée aux 17 clients de la station par écrit après réception de la délibération.

4) Reliquats à attribuer (vote)

Monsieur le Président informe les membres du bureau que plusieurs opérations d'années antérieures font apparaître les reliquats suivants :

Année	Commune	Rue	Montant TTC
2019	Coulonces	Le bourg	47 163,81 €
2020	Sarceaux	Le Bourg	3 272,32 €
2021	Bocquencé	Le bourg	7 312,36 €
2021	Le Cercueil	Le bourg	29 635,02 €
2021 – article 8	Saint Martin du vieux Bellême	La bruyère	89 000,00 €
2022	Tinchebray	Boulevard du midi	53 501,00 €
Reliquat			229 884,51€

Il fait également part aux membres présents d'un besoin de financement pour les affaires suivantes :

Année	Commune	Rue	Montant TTC
2021 article 8	Gué de la chaine	Rue du Moulins	25 000 €
2021 article 8	Tinchebray	Boulevard du midi	53 501 €
	Irai	Route de Randonnai	16 000 €
	Saint Langis les mortagne	Chemin Grosse Fontaine	41 000 €
Besoin financier			135 501 €

Le Président propose de transférer les reliquats des années 2019 à 2020, qui s'élèvent à 229 884.51 €, sur les affaires susdites, permettant ainsi de financer en partie celles-ci, et de prévoir une enveloppe étude complémentaire de 94 384 € en 2022 permettant de compléter ce besoin de financement.

5) Évolution des prix des matières premières (vote)

Monsieur le Président explique qu'en raison de la forte hausse des prix des matières premières le Te61 a revu en 2021 les prix des transformateurs, convenus par convention avec les entreprises. Pour des raisons normatives, les conventions avaient pu être modifiées.

Aujourd'hui, les entreprises ont de nouveau interpellé le Te61 concernant l'augmentation générale des prix des matières premières.

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'une cellule de crise a été constituée en préfecture, Cédric Thomas en faisant parti, il lui donne la parole pour présenter une analyse des augmentations.

Les indices d'actualisation des marchés ne sont plus en adéquation avec la réalité. Le TP12 est valorisé par rapport à décembre 2021, il fonctionne avec trois mois de décalage. Il faudra attendre juin 2022 pour connaître la valorisation de février et mars période à laquelle les prix se sont envolés.



Les trois conditions cumulatives pour justifier l'octroi d'une indemnité sont les suivantes :

- La survenance d'un événement imprévisible au moment de la conclusion du contrat ;
- L'évènement imprévisible doit être extérieur à la volonté des parties ;
- L'évènement doit provoquer un bouleversement de l'économie du contrat dont l'exécution se poursuit.

Monsieur le Président propose d'appliquer un pourcentage supplémentaire sur la formule d'actualisation de façon ponctuelle.

Aujourd'hui, le Te61 ne peut pas réaliser d'avenants sur l'ensemble des prix du bordereau. Une réflexion peut être menée sur le coefficient d'actualisation des prix s'il ne reflète pas la réalité économique actuelle des chantiers. Le sujet est essentiellement sur le coût de l'énergie avec l'augmentation du prix du gazole et des matériaux.

Le communiqué de presse n° 2216 du 29 mars 2022 et la circulaire correspondante n° 6338 du 30 mars 2022, relatifs aux mesures de soutien des entreprises du BTP préconisent d'accélérer la publication des index TP (80 à 45 jours) selon la méthode suivante :

- Pas d'avenant sur les prix, mais une convention liée au contrat avec des clauses de rdv,
- Justifier la hausse exceptionnelle des prix (au moins 1/15^{ème} du montant HT du marché) >16%
- L'état d'imprévision doit être caractérisé,
- Laisser à la charge du titulaire 10% du montant du déficit (peut varier entre 5% et 25%),
- Evaluer les charges « extracontractuelles ».

On note que chaque chapitre est impacté par l'actualité. Actuellement, il y a eu une révision à 4% via le TP12 de décembre et les charges extracontractuelles sont de 16%

Monsieur le Président explique que le Te61 n'applique plus de pénalité depuis quelques mois et demande aux membres du bureau leur accord pour continuer les échanges avec les services de la préfecture afin de connaître la démarche à suivre afin d'appliquer une indemnité supplémentaire aux entreprises.

Les membres du bureau syndical acceptent qu'une indemnité supplémentaire soit appliquée, en accord avec les services de la préfecture.

Une nouvelle rencontre est prévue le 6 mai prochain en préfecture afin de travailler sur la mise en place d'une convention avec les entreprises, qui pourrait être révisée mensuellement.

6) Retour FACÉ - Audit

Du 2 au 4 mars 2022 a eu lieu un contrôle des services du FACÉ. Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas pour présenter le retour du contrôleur.

L'audit a porté sur quinze dossiers de 2017 à 2019 : sept renforcements, trois effacements et cinq sécurisations. Il consiste à vérifier des opérations soldées afin d'avoir une facturation complète.

Les opérations ont été choisies selon les critères suivants :

- La couverture de l'ensemble du territoire relevant de la compétence du Te61 ;
- Des opérations réalisées par différentes entreprises d'envergure locale et nationale ;
- Le balayage des années 2017 à 2019 et des différents sous-programmes budgétaires du compte d'affectation spécial dédié au FACÉ ;
- Des opérations de montants significatifs, mais pas nécessairement les plus onéreuses.

Le contrôle a porté sur des opérations à dominante technique souterraine et apporte les éléments de synthèse suivants :

- Il montre une cohérence entre les montants des factures et le terrain,
- Une absence de thématique éclairage public dans les factures,
- Chantier réellement achevé : point de vigilance un retard sur la dépose des supports lié notamment à la présence du télécom qui tarde à intervenir pour adapter son ouvrage (constat national) et un problème

d'altimétrie lors de travaux d'aménagement à la suite d'effacement de réseau (coffret enterré non accessible).

Dans l'ensemble, le contrôleur a noté l'existence de bonnes pratiques. Il demande aux services du Te61 de rédiger un courrier aux entreprises sur les tableaux de longueur sur les plans de récolement dont la présence est impérative dans les fichiers. De plus un suivi des supports non déposés devra être mis en place.

De plus, Cédric Thomas rappelle les règles de financement du FACÉ qui sont de privilégier les dossiers en aérien sauf ABF, raccordement sur souterrain existant, cœur de bourg, accompagnement de la commune sur le télécom/EP et réalisation de souterrain au vu de l'impact sur les réseaux et l'évolution des normes sur le réseau HTA (H61 interdit). Il est spécifié que les travaux demandés en souterrain dans les zones boisées, urbanisées ou en cas de problème de convention doivent passer en commission technique.

De plus il est préconisé de réaliser les visites APS le plus rapidement en début d'année afin de lancer les études et programmer les travaux sous deux ans, en présence du chargé d'affaires, des entreprises, du délégué de la commune, du coordinateur et du vice-président du Te61.

Cependant, si le coordinateur ou le vice-président ne sont pas disponibles, cela ne doit pas retarder la visite ou bloquer le suivi du chantier. Monsieur le Président a rappelé le rôle d'accompagnement administratif des VP et des coordinateurs à différencier du rôle technique des techniciens.

Enfin Cédric Thomas présente les attributions des dotations du FACÉ pour l'année 2022 :

Dotations Facé	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Facé AB	4 428 490 €	4 592 640 €	3 492 000 €	3 311 000 €	2 992 000 €	2 898 000 €	2 759 000 €	2 671 000 €	2 628 000 €	2 651 400 €	2 792 000 €
Facé AB %		3,71 %	-23,97 %	-5,18 %	-9,63 %	-3,14 %	-4,80 %	-3,19 %	-1,61 %	0,89 %	5,90 %
Facé AE			873 000 €	822 000 €	748 000 €	725 000 €	690 000 €	668 000 €	657 000 €	522 900 €	418 000 €
Facé AE %				-5,84 %	-9,00 %	-3,07 %	-4,83 %	-3,19 %	-1,65 %	-20,41 %	-20,06 %
Effacement	1 201 980 €	1 195 003 €	1 081 000 €	1 020 000 €	868 000 €	920 000 €	827 000 €	793 000 €	724 000 €	680 600 €	652 000 €
Facé C %		-0,58 %	-9,54 %	-5,64 %	-14,90 %	5,99 %	-10,65 %	-3,53 %	-8,70 %	-5,99 %	-4,20 %
Total sécurisation	2 260 440 €	2 287 350 €	2 297 999 €	2 255 999 €	3 104 000 €	3 082 999 €	3 083 999 €	3 023 000 €	2 991 999 €	3 067 201 €	3 211 000 €
		1,19 %	0,74 %	-1,83 %	37,59 %	-0,68 %	0,03 %	-1,98 %	-1,03 %	2,51 %	4,69 %
Travaux	7 890 610 €	8 074 993 €	7 744 000 €	7 409 000 €	7 712 000 €	7 626 000 €	7 355 800 €	7 155 000 €	7 001 000 €	6 922 100 €	7 073 000 €
Travaux Facé %		2,34 %	-4,10 %	-4,33 %	4,09 %	-1,12 %	-3,55 %	-2,72 %	-2,21 %	-1,13 %	2,18 %



Cédric Thomas propose d'ajouter au moins 50 000 €HT supplémentaires sur le programme renforcement, afin d'équilibrer les dotations et les attributions. Les membres du bureau syndical acceptent cet ajout.

7) Point réunion du conseil administratif de la SEM Éner61

Monsieur le Président donne la parole à Christine Thuilliez pour présenter le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la SEM Éner61 en date du 30 mars 2022, à laquelle ont participé les membres du CA, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.

Étaient inscrits à l'ordre du jour la délibération sur l'arrêté des comptes annuels de la SEM, la modification de la rémunération du Président de la SEM, un point sur l'avancée des dossiers à la suite de la réunion du comité d'investissement du 3 mars dernier et la convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle fixée le 20 juin prochain.

En résumé, pour l'année 2021, il ressort un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat d'exploitation déficitaire de 8 499 €uros, la SEM ayant été créée le 1^{er} décembre 2021. Les membres du CA ont validé l'enveloppe budgétaire permettant de revaloriser la rémunération du Président (rémunération + charges patronales : soit 30 000 €).

Trois dossiers « photovoltaïques » sont actuellement en cours :

- Colonard-Corubert (Smirtom) : une SAS a été créée et les statuts sont en cours de rédaction,
- Les restos du Cœur : le bâtiment est en cours de construction. Une convention de mise à disposition de la toiture est en cours de rédaction,
- Centre de santé, de formation et recherche au pôle universitaire de Damigny : une convention doit être signée pour disposer de la toiture.

8) Affaires et questions diverses

- Présentation du poste SIG Géomatique

Monsieur le Président donne la parole à Dyhia Taleb pour la présentation de son poste au Te61.

Comme son nom l'indique la géomatique est un métier qui combine à la fois la géographie et l'informatique. La géographie parce qu'on s'intéressera uniquement à des données spatiales (données localisées) et l'informatique parce qu'on utilise des logiciels informatiques pour traiter et interpréter ces données.

Un Système d'Informations Géographiques est un ensemble de matériels, logiciels et données permettant de stocker, manipuler, transmettre, consulter des informations localisées. Quand le SIG intervient sur une donnée, il lui attribue une localisation dans l'espace.

Les SIG permettent en outre de mener des analyses poussées sur les données. Il est ainsi possible de détecter des structures ou des interactions spatiales invisibles au premier abord, de mesurer des tendances spatiales, de dresser des profils environnementaux, de délimiter des zones d'influence ou de visibilité. Tout un pan de la technologie SIG s'intéresse au traitement des photographies aériennes et à l'extraction automatique d'information. Toutes ces analyses permettent de mieux comprendre la donnée afin d'affiner nos choix et nos décisions. C'est pour cela que le SIG est considéré comme un outil puissant d'aide à la décision.

Deux exemples ont été évoqués pour concrétiser l'utilisation du SIG au sein du T61 :

- Le premier : les plans de récolement. Ce sont des données que le Te61 reçoit quotidiennement, en effet les entreprises qui travaillent pour le te61 ont l'obligation de fournir un plan de récolement à la fin de chaque chantier. Ces données sont valorisées dans le SIG sous forme de couches, ainsi tous les éléments qui permettent de lire et de comprendre un réseau électrique sont visibles, suite à ça des traitements peuvent être fait sur ces données pour, par exemple extraire le programme travaux 2022 avec les emprises et les informations relatives à chaque type de travaux.

Cette cartographie est partagée avec plusieurs collectivités, notamment avec le conseil départemental de l'orne ou encore ODTHD. Toute cette masse de donnée générée est stockée dans une base de données dédiée de manière à l'interroger et à la faire vivre. Cette même base de données est connectée avec un outil de cartographie qui permet de consulter toutes les données géographiques du te61 (gaz, EP, électricité, CEP, bornes, éoliennes...) en ligne à l'aide d'une simple connexion internet et d'un navigateur web, un outil qui est accessible sur le terrain sur plusieurs support smartphone, tablette, ordinateur et même la table tactile :

<https://carteo.te61.fr/mapte61/lizmap/www/index.php/view/>

- Le deuxième : le projet d'installation de bornes. Le SIG offre la possibilité de visualiser à la fois l'ensemble des paramètres qui peuvent orienter notre choix pour installer ou pas une borne sur un territoire identifié. On sait que pour installer une borne, il est important d'avoir un axe de voirie fréquenté, un poste de transformation pas loin et idéalement un parking public. Grâce à la superposition de toutes ces informations, avant d'engager toute étude, on peut déjà émettre des propositions et réduire les possibilités.

Le SIG est un service transversal qui travaille avec l'ensemble des services du Te61. Sa première mission est d'assurer le Suivi et le contrôle des récolements électricité et du géoréférencement pour répondre au DT-DICT. Sa deuxième mission est d'administrer la base GEO_DATA_TE61 en intégrant les mises à jour et les nouvelles données. Sa troisième mission est de paramétrer l'outil web (CarTeo) en fonction des mises à jour. Sa quatrième mission est de réaliser des cartographies pour les différents services (transition, communication, administration, technique et gaz) Sa cinquième mission est la gestion du projet PCRS en assurant l'adhésion du plus grand nombre de partenaires possible (publics ou privés), la rédaction des spécifications techniques des différentes phases du projet et une veille technique régulière pour connaître les différentes technologies afin de réaliser des économies. Sa sixième mission est la mise en place de la plateforme de dématérialisation, un projet qui est né du plan de relance numérique attribué au Te61, c'est une future plateforme qui servira à dématérialiser la réponse au DT-DICT, la gestion du patrimoine EP et des interventions, le contrôle de récolement et c'est une future plateforme pour la diffusion du PCRS.

- Réunions de secteur mai/juin

La période législative (12 et 19 juin) n'étant pas opportune, il est proposé d'organiser les réunions de secteur entre le 20 septembre et la fin du mois d'octobre 2022 en associant Enedis. Les réunions pourraient se dérouler le matin de 9h30 à 11h30 dans la salle des fêtes, suivies d'un repas, avec les délégués des communes et le maire.

Ces réunions représentent pour le lot 1, 12 communes, le lot 2, 32 communes, le lot 3, 21 communes, le lot 4, 42 communes, le lot 5, 52 communes, le lot 6, 44 communes, le lot 7, 31 communes, le lot 8, 30 communes, le lot 9, 16 communes, le lot 10, 15 communes, le lot 11, 16 communes et le lot 12, 34 communes.

- Retour sur l'évolution du service « 61 mobility »

Depuis le 1^{er} mars 2022, les nouveaux tarifs ont été mis en place pour l'utilisation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas qui dresse un bilan après un mois et demi d'utilisation.

En ce début d'année le service « 61 mobility » a subi plusieurs évolutions : une restructuration du site internet, une nouvelle convention de mandat, une refonte des certificats général d'utilisation et certificat général de vente et la mise en place de la nouvelle tarification. De plus, entre le 1^{er} mars et le 29 avril, il y a eu le changement des TPE sur les bornes DIVA et le paramétrage des EVBOX pour que le flux financier arrive chez Total, ainsi qu'une maintenance des bornes.

Avant l'été prochain, une nouvelle borne sera installée sur la commune de Messei, puis en fin d'année, à Charencey et Val au Perche.

Il est rappelé les déficits de ce service qui étaient de 169 245 € en 2020 et 121 340 € en 2021, d'où l'importance de cette évolution tarifaire.

- Date des prochaines réunions

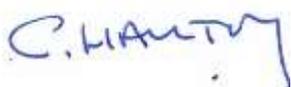
Bureau : mardi 7 juin 2022,

Assemblée générale : mercredi 22 juin 2022 le matin suivi d'un repas.

Fin de réunion : 16h30

Secrétaire de séance

Charles HAUTON



Le Président
Philippe AUVRAY

